



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 21 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT,

Excusés : Nathalie COLONEL, Sandrine BOSCARO, Emile BUCH
pouvoir donné à Michel JEANNIN, Elodie JODAR pouvoir
donné à Michel MARTOIA,

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_21072025

Décision modificative n° 1 section d'investissement- Budget principal.

Madame le Maire indique que les prévisions budgétaires 2025 au chapitre 21 (immobilisations corporelles) compte d'imputation 2157 matériel et outillage sont insuffisantes suite à l'achat d'une nouvelle tondeuse.

Il convient d'effectuer un mouvement de crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) compte d'imputation 231 vers le chapitre 21 (immobilisations corporelles) compte d'imputation 2157.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédit entre les chapitres 23 et 21.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget principal 2025,

Décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal 2025 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	146 838,90 €	-1 815,00 €	1 815,00 €	146 838,90 €
21 Immobilisations corporelles	146 838,90 €	0,00 €	1 815,00 €	148 653,90 €
2157/21	59 851,12 €	0,00 €	1 815,00 €	61 666,12 €
23 Immobilisations en cours	384 793,04 €	-1 815,00 €	0,00 €	382 978,04 €
231/23 389	335 610,80 €	-1 815,00 €	0,00 €	333 795,80 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°1.

Le Secrétaire de séance
 Valérie ESCOFFIER

Le Maire
 Valérie CHALLON



Certifiée exécutoire compte tenu
 de la transmission à la Préfecture
 et de la publication sur le site internet
 de la commune www.susville.fr
 le 24 juillet 2025.
 Le Maire, Valérie CHALLON.

